

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 21ter/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D’AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Montque, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Vente terrain à FAURECIA</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de vendre les parcelles cadastrées suivantes :

Section AR lieu-dit « Bruyères Parts des Prés »

n° 3 contenance 53 a 03 ca

n° 5 contenance 3 a 13 ca

n° 381 contenance 11 a 89 ca

pour la somme de 1 € le mètre carré soit 6 805 €

à la Société FAURECIA, dont le siège social est au 02 rue Hennape
92000 NANTERRRE,

afin d’assurer son extension Bois sur Prés à Bavans (25550),

- Précise en outre que

- 1) les services des domaines ont communiqué leur avis
- 2) les frais du géomètre et du notaire occasionnés par cette vente sont à la charge de l’acquéreur.

- Désigne Maître BERTRAND Stéphanie, Notaire à Audincourt (25) pour dresser l’acte

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 06/02/09
 Publiée le 06/02/09
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



SOUS - PREFECTURE
 - 9 AVR. 2009
 MONTBELIARD

Radreau



MAIRIE DE BAVANS
14. FEV. 2009
COURRIER REÇU

Besançon, le 10 février 2009

TRÉSOR PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE GENERALE DU DOUBS
ET DE LA REGION FRANCHE-COMTE



63, QUAI VEIL PICARD
25030 BESANCON CEDEX
TELEPHONE : 03.81.25.20.20
HORAIRES D'OUVERTURE
8H30 - 12H30 / 13H0 - 16H30 DU LUNDI AU JEUDI
8H30 - 12H30 / 13H 30- 16H 130 -16 H LE VENDREDI

Pour nous joindre
Affaire suivie par : François KASSENTINI
Téléphone portable: 06.08.70.38.33
Télécopie : 03.81.47.24.44
courriel
françois.kassentini1@dgfip.finances.gouv.fr.

Monsieur le Maire
de BAVANS
MAIRIE
1, rue des Fleurs
252550 BAVANS

Objet : BAVANS –estimation de la valeur vénale.
Parcelles communales de terrain situées lieudit « Bruyères Parts des Prés »
cadastrées AR n° 3 partie, n° 5 et n° 381.

SOUS - PREFECTURE
- 9 AVR. 2009
MONTBELIARD

Références :
la vôtre : lettre du 03/02/2009 , reçue le 03/02/2009 ;
la nôtre : 2009-048V0147.

Monsieur le Maire,

Par lettre visée en références, vous avez consulté le service de France Domaine, sur la valeur vénale actuelle des parcelles de terrain sises à BAVANS et cadastrées **Section AR n° 3 partie d'environ 5303 m², n° 5 pour 3a 13ca et n° 381 pour 11a 89ca, Soit une contenance cadastrale d'environ 6805 m².**

Il s'agit de terrains en nature de friche et taillis comprenant une partie remblayée de gravats, un fossé et un merlon.

L'ensemble est desservi par une route goudronnée et situé en **Zone 3NA** du POS modifié le 25/02/2005. Cette zone est partiellement équipée et destinée à l'accueil des activités artisanales , industrielles, commerciales et d'entrepôts.

Le développement de l'urbanisation, même s'il ne concerne qu'une partie de la zone, devra se faire dans le cadre d'un schéma d'organisation couvrant le totalité de la zone.

Après enquête et visite des lieux, compte tenu des données du marché immobilier local des caractéristiques propres des terrains en cause,

-situation, nature et configuration ,
-possibilités d'utilisation admises par le règlement du POS,
leur valeur vénale actuelle peut être fixée sur **la base unitaire de 1 € le mètre carré hors taxes et hors frais d'enregistrement.**

Valeur vénale : 6805 m² x 1 € le m² HT = **6805 € HT.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ces terrains sont appréciés libres de toute occupation ou location.
Le présent avis est délivré à titre réglementaire.
L'évaluation contenue dans le présent avis est valable un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général,
par délégation,
L'Inspecteur,

François KASSENTINI